



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/72

**Réunion du 16 octobre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 09/10/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 25

Date d'affichage : 09/10/2023

Présents : Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, ,
Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION,
M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR,
Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, Mme
Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Martine BAUDART a donné pouvoir de vote à Mme
Françoise PAYEN, M. Pascal COLSON a donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION , M.
Eric HUET a donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Frédéric COURVOISIER-
CLEMENT a donné pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Jean-Baptiste MACHINET a
donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir
de vote à M. Yann DUGARD, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à M. Dominique
CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Jean DUCASTEL

**Objet : M57 - Décision modificative au profit du compte 1068 pour l'apurement du
compte 1069 dans le cadre du passage en M57 - Budget Principal**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER la décision modificative au profit du compte 1068 pour l'apurement du
compte 1069 dans le cadre du passage en M57 pour le Budget Principal comme suit :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 10, article 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés : + 27 386,23 €

Chapitre 23, article 2318, Autres immobilisations corporelles en cours : - 27 386,23 €

+ 27 386,23 €

- 27 386,23 €

- D'AUTORISER le Maire à signer tous actes et pièces administratives nécessaires à
l'application de cette délibération
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette
délibération.

Le maire ,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance,

Jean DUCASTEL



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :

Et de sa publication ou notification le :

31 OCT. 2023

31 OCT. 2023

Signature

*Modification
effectuée suite à
erreur matérielle
le 22/11/2023*

